



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'INDRE

DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION
ET DES LIBERTÉS PUBLIQUES

Bureau de l'administration générale
et des élections

ARRÊTÉ du - 5 OCT. 2016

Portant autorisation d'inhumation de l'urne cinéraire contenant les cendres de
M. Roland ALAURENT dans une propriété privée.

Le Préfet
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu l'article L2223-9 et R2213-32 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la demande présentée par Madame Claudine ALAURENT en vue de procéder à l'inhumation de l'urne cinéraire contenant les cendres de Monsieur Roland ALAURENT dans une propriété privée, située Le Petit Génomex à Crozon-sur-Vauvre ;

Vu l'acte de décès en date du 16 août 2016 établi par la mairie de Châteauroux ;

Vu le certificat de crémation en date du 19 août 2016 établi par le crématorium de Châteauroux ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,

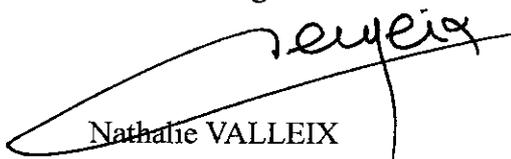
ARRÊTE

Article 1er : est autorisée l'inhumation de l'urne cinéraire contenant les cendres de Monsieur Roland ALAURENT, décédé le 13 août 2016 à Châteauroux, dans une propriété privée située « Le Petit Génomex » à Crozon-sur-Vauvre.

Article 2 : l'inhumation de l'urne dans la propriété privée crée une servitude perpétuelle, de manière à garantir la liberté de chacun de venir se recueillir devant les cendres du défunt.

Article 2 : le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré sur le site de la préfecture de l'Indre et dont une copie sera adressée à la mairie de Crozon-sur-Vauvre et à la sous-préfecture de La Châtre.

Pour le Préfet et par délégation
le Secrétaire général


Nathalie VALLEIX